



Contrat santé résilié sans avertir

Par July9009

Bonjour,

Je viens de m'apercevoir que ma mutuelle entreprise a été résiliée fin juillet sans que j'en ai été averti d'une quelconque façon, aucun courrier, aucun mail ni de la part de mon employeur, ni de la part de l'assureur.

Je suis en arrêt maladie depuis le mois de juin mais j'ai toujours transmis mes arrêts de travail dans les délais légaux par LRAR à mon employeur. Je suis toujours salariée de l'entreprise. Je ne comprends pas pourquoi mon contrat a été résilié, je me suis aperçue "bêtement" que celui-ci avait été rompu en me connectant à mon espace personnel afin de savoir où en était les remboursements de soins que j'attendais, et c'est avec stupeur que j'ai vu qu'il avait été résilié. Cela va donc faire quasiment un mois que je ne suis plus couverte par une mutuelle sans que je le sache.

Est-ce légal d'avoir résilié mon contrat ? Si c'est légal pour un quelconque motif, n'aurais-je pas dû être un minimum averti afin que je puisse avoir le temps de me retourner et trouver une solution ?

Merci pour vos retours.

Cordialement,

Par ESP

Bonjour

Le sujet est traité ici...

[url=https://www.legavox.fr/forum/travail/salarie/maladie-accidents/resiliation-contrat-asante-sans-prevenir_157009_1.htm]https://www.legavox.fr/forum/travail/salarie/maladie-accidents/resiliation-contrat-asante-sans-prevenir_157009_1.htm[/url]

Par July9009

Merci pour votre aide, ne sachant pas les délais de réponse et les niveaux d'interaction sur ce genre de forum, j'ai posté mon message sur différents sites. C'est donc vers ma propre demande que vous m'avez orienté...